

# Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

REFERENCE : 2018/PSJML/ATE/A017

1

## APPEL D'OFFRES 2018 DANS LE CADRE DE L'ACTION « INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES » PILOTÉ PAR L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DE DOUAI

### CAHIER DES CHARGES

APPEL D'OFFRE N°17

ATELIER « PREMIERS SECOURS »

Date limite de réception des offres : 31 Août 2018 à 12h

LES APPELS D'OFFRES SONT CONSULTABLES ET TELECHARGEABLES DEPUIS LE SITE DE L'ACSD  
[HTTP://WWW.CENTRES-SOCIAUX-DOUAI.FR](http://WWW.CENTRES-SOCIAUX-DOUAI.FR)



# Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

2

## ➤ CADRE DE REFERENCE

Le présent appel à projets est lancé dans le cadre du Programme Opérationnel Régional (POR) pour la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) porté par l'Union Européenne et plus particulièrement par le Fonds Social Européen (FSE).

Celui-ci vise à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans sans emploi, et ne suivant ni études ni formation (NEET)<sup>1</sup>, résidant dans les régions éligibles et qui sont inactifs ou chômeurs (y compris les chômeurs de longue durée) qu'ils soient inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi, afin de leur proposer un accompagnement personnalisé d'une durée de 4 à 6 mois, dans l'élaboration de leur projet professionnel et l'accès à l'emploi, à la formation, à l'apprentissage ou un stage.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, l'ACSD a fait le choix de proposer, en plus de l'accompagnement individuel du jeune, des ateliers collectifs innovants visant à développer l'autonomie, la mobilité physique et professionnelle, à valoriser les compétences et à renforcer l'estime de soi afin de lever les freins d'accès à l'emploi et/ou la formation.

## ➤ LE PROJET

Cette opération, déployée sur l'ensemble du territoire du Douaisis, au travers de ses 5 centres sociaux vise à intégrer 60 jeunes sur une durée de 11 mois.

Les objectifs visés sont les suivants :

- identifier, au sein des quartiers, les jeunes NEET, décrocheurs scolaires et/ou n'étant pas accompagnés dans leurs démarches d'insertion et leur proposer d'intégrer l'accompagnement
- Assurer un accompagnement personnalisé et renforcé pour chaque participant dans son parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- Remettre en mouvement le participant en l'inscrivant dans les activités de redynamisation
- Repérer et développer les compétences des participants en élaborant un projet professionnel,
- Redonner confiance aux participants en les impliquant dans une démarche citoyenne,
- Permettre aux participants de s'enrichir d'expériences mobilisables pour leur entrée dans le monde du travail,
- Préparer et mettre le participant dans les meilleures conditions de réception et d'acceptation d'une solution positive pour son parcours socio-professionnels,
- Permettre aux participants de découvrir plusieurs domaines d'activités
- S'appuyer sur la dynamique créée par la mise en place de notre précédent projet IEJ et formaliser là cette continuité sur l'apprentissage
- Entretenir la dynamique partenariale du territoire en participant activement aux travaux du collectif des porteurs IEJ du territoire.

<sup>1</sup> Neither in Employment nor in education or training

# Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

3

- Favoriser l'accès à la formation par la voie de l'apprentissage notamment sur l'offre du territoire
- Mieux faire connaître l'apprentissage et participer à son attraction

## ➤ LES OBJECTIFS GENERAUX

- Préparer les jeunes aux gestes et postures à adopter dans les situations d'urgence,
- Permettre aux jeunes d'acquérir le diplôme SST (Sauveteur Secouriste du Travail),
- Compléter et valoriser les compétences de chaque jeune.

## ➤ LE PUBLIC VISE

Les jeunes ayant intégrés l'opération IEJ. Les Conseillers en Insertion Professionnelle et les Référents Projet Jeunesse en charge de l'accompagnement des jeunes, orienteront vers les ateliers en fonction des besoins exprimés et après une phase de diagnostic établi en amont.

## ➤ LES OBJECTIFS

Il s'agira de mettre en place un atelier sur les premiers secours dont les objectifs sont :

### 1- Préparer les jeunes aux gestes et postures à adopter dans les situations d'urgences :

- Acquérir les connaissances essentielles pour intervenir dans une situation d'urgence,
- Savoir alerter les secours,
- Identifier les risques potentiels afin de prévenir l'accident,
- Situer le rôle du secouriste du travail en entreprise.

### 2- Permettre aux jeunes d'acquérir le diplôme SST (Sauveteur Secouriste du Travail) :

- Former les jeunes au rôle de Sauveteur Secouriste du Travail,
- Permettre aux jeunes d'être identifiés comme personne ressource dans le domaine des premiers secours et de préventeur

### 3- Compléter et valoriser les compétences de chaque jeune :

- Valoriser les compétences de chacun dans un apprentissage collectif,
- Permettre aux jeunes d'ajouter une compétence supplémentaire au CV,
- Apprendre aux jeunes à mettre en valeur cette compétence supplémentaire, notamment lors d'entretiens d'embauche.

## ➤ CALENDRIER PREVISIONNEL

Il est prévu 2 vagues d'entrées de jeunes dans le dispositif, d'une durée de 4 à 6 mois chacune, du 1<sup>er</sup> février 2018 au 31 décembre 2018. (30 jeunes accompagnés par session)

L'accompagnement des jeunes dure entre 4 à 6 mois. Le prestataire aura en charge 2 sessions de formation de 15 heures composée chacune d'un groupe de 15 jeunes maximum (3 à minima) sur une **durée totale de 30 Heures pour le deuxième semestre 2018**. Les ateliers

# Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

devront avoir lieu entre les mois de octobre et novembre 2018. Un calendrier prévisionnel sera mis en place avec le prestataire retenu et l'équipe (RPJ et CIP) lors d'une réunion de préparation qui se déroulera après la signature du contrat.

Le prestataire organisera l'atelier en coordination avec l'équipe de l'ACSD et avec le Conseiller en Insertion Professionnelle : contenus, objectifs, dates et lieux.

Par ailleurs, le prestataire s'engage à assurer l'ensemble de la prestation, il veille au bon déroulement de celle-ci et rendra compte régulièrement au CIP et aux RPJ de l'avancée du projet.

**Une rencontre est programmée avec l'ensemble des prestataires retenus le 5 septembre 2018 à 9h30 au siège social de l'ACSD.**

## ➤ RESULTATS ATTENDUS A L'ISSUE DE L'ACTION

- Acquérir une compétence supplémentaire pouvant être mise en valeur dans le cv, la lettre de motivation et lors d'entretiens d'embauche,
- Participer à une action collective permettant de rompre avec l'isolement et de favoriser le développement personnel,
- Comprendre l'enjeu et l'importance du rôle du Sauveteur Secouriste du Travail.

## ➤ INDICATEURS D'EVALUATION

### Qualitatifs

- Le degré de satisfaction du jeune
- L'implication du jeune aux activités proposées

### Sommatifs

- Le nombre de jeunes présents sur l'atelier (l'émargement faisant foi)

### Pédagogiques

- Les jeunes ont saisi l'intérêt du rôle de préventeur du SST
- Les jeunes ont acquis les gestes de premiers secours
- Les participants sont en mesure d'expliquer l'intérêt du SST lors d'un entretien d'embauche
- Le cv et la lettre de motivation seront complétés avec la mise en valeur des connaissances acquises lors de la formation,

## ➤ MODALITES FINANCIERES

Pour réaliser l'action décrite ci-dessus, le candidat indiquera dans sa réponse le montant détaillé de la prestation proposée, notamment le coût par heure d'intervention et le coût forfaitaire total pour les 30 Heures.

# Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

5

Il est à noter que le prestataire doit prévoir le matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement des ateliers et/ou inclure le montant prévu pour l'achat de matériels pédagogiques dans son devis. (Aucun frais ne pourra être engagé par l'ACSD pour du matériel pédagogique après la signature du contrat).

Ce présent marché est valable 6. Le règlement de la prestation se fera à l'issue de l'exécution de l'opération intégrant tous les rendus des bilans et sur production d'une facture qui reprendra les éléments de la prestation réellement réalisée. Ce règlement est conditionné par la réalisation effective des objectifs visés et son montant s'effectuera au prorata du service fait.

## ➤ ASSURANCES

Le titulaire du marché devra fournir, au plus tard dans les 10 jours à compter de la date de notification du marché, une attestation d'assurance (à jour de cotisations) couvrant les risques liés à son activité.

## ➤ MOYENS

- Mise à disposition d'une salle, de matériel,
- Les prestataires peuvent être amenés à se déplacer dans les différents centres sociaux,
- Un Conseiller en Insertion Professionnelle qui aura pour tâche la programmation des différents ateliers, la mobilisation des jeunes, l'évaluation en fin de programme en individuel avec les jeunes et en groupe avec l'intervenant.

## ➤ SUIVI DU PROJET

- Pour chacune des interventions, une feuille de présence sera signée par l'ensemble des participants, l'intervenant, le Conseiller en Insertion Professionnelle et/ou un AILE présent,
- La mise en place une fiche navette des différents modules suivis par le jeune pour le positionnement sur un atelier,
- La valorisation des temps d'intervention du prestataire lors du bilan final de l'action.

## ➤ CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection des offres porteront essentiellement sur les points suivants :

- La pertinence et l'adéquation des offres proposées au regard du contenu du cahier des charges : **25%**
- Le prix de la prestation : **25%**
- le candidat justifiera dans son offre, ses compétences et savoir-faire dans le domaine visé avec des publics en difficulté d'insertion et dans sa capacité à animer un groupe : **20%**

# Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

- Moyens pédagogiques et d'évaluation mis en œuvre, les méthodes actives et le caractère innovant du projet seront privilégiés : **15 %**
- L'adaptabilité du prestataire : Pouvoir s'adapter aux différentes situations et aux différents profils : **15 %**

## ➤ PARTICIPATION DU FSE ET OBLIGATIONS DE PUBLICITE

- Le prestataire s'engage à afficher les logos de l'Union Européenne exigés téléchargeable à cette adresse :
- <http://www.europe-en-nordpasdecalais.eu/gestion-dossier-beneficiaires-por/>
- Il s'assure que les participants ont été explicitement informés du soutien de l'IEJ assuré par des fonds du FSE et la dotation spéciale pour l'IEJ (règlement FSE n°1304/13 article 20).
- Tout document relatif à la mise en œuvre de l'opération IEJ, y compris toute attestation de participation ou autre, comprend une mention indiquant que l'opération a bénéficié de l'IEJ.

## ➤ RESILIATION DU MANDATEMENT

En cas de non-respect des obligations contractuelles du prestataire, l'ACSD se réserve le droit de résilier le mandatement aux torts exclusifs du titulaire et sous la forme suivante :

- Le commanditaire adresse au titulaire un courrier recommandé annonçant son intention.
- Le titulaire dispose d'un délai de 15 jours, à compter de sa réception, pour formuler ses observations.
- A l'expiration de ce délai et, si les observations éventuelles sont jugées non recevables par le commanditaire, celui-ci pourra prononcer, à titre définitif, la résiliation du marché, aux frais et risques du titulaire.
- La date de prise d'effet de la résiliation sera fixée par lettre recommandée avec accusé de réception.

## ➤ MODALITE DE DEPOT DE CANDIDATURE

Chaque candidat devra transmettre une proposition complète avant **31 Août 2018 à 12h** par courriel à [iej@centres-sociaux-douai.fr](mailto:iej@centres-sociaux-douai.fr)

Ou envoyer par courrier à l'adresse : ACSD, 68 Rue Charles Monsarrat BP 90212 – 59503 Douai Cedex

A l'attention de : Monsieur Jean Marie Lenotte, Directeur Général de l'Association des Centres Sociaux de Douai.

## Projet « Redynamisation »

Accompagnement vers l'Apprentissage, la Formation et l'Emploi

Il est à noter que les principaux interlocuteurs restent Pierre Schroder, Animateur/Chef de Projet/Conseiller en Insertion Professionnelle (06 42 53 58 89) et/ou Laurie Faye, Agent Administratif (06 42 46 84 04).

La sélection sera réalisée dans les 15 jours qui suivront la date limite de dépôts des candidatures.

Celle-ci sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la mise en concurrence et étudiée par les instances de l'ACSD en comité de sélection qui aura lieu le **3 septembre 2018**

Un accusé de réception de complétude du dossier sera notifié dans un délai de 48 heures.

Les pièces constitutives au dépôt de chaque candidature sont les suivantes :

- Un dossier de présentation de l'organisme précisant son expérience sur des prestations similaires,
- Une lettre d'engagement liée au respect des contraintes et obligations imposées par le Fonds Social Européen et l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes spécifiant les justificatifs à fournir en fin de prestation
- Un projet pédagogique détaillé regroupant les éléments de méthode et de mise en œuvre de l'action dans le respect du cahier des charges,
- Le (ou les CV) de (s) intervenant(s) affecté (s) à l'action,
- 1 devis
- Tout autre document jugé utile à la compréhension de l'offre